

Une association a but non lucratif, dont l'unique vocation est la protection des chats libres, et le sauvetage des chats domestiques trop souvent jetés à la rue par des propriétaires indifférents à la souffrance animale.

Créée en 1978 pour sauver les chats du cimetière Montmartre de Paris, l'Ecole du chat a inauguré une méthode courageuse: capturer les chats errants, non pour les mettre en fourrière mais pour les stériliser, les tatouer, puis les relâcher sur le lieu même de leur capture, en leur offrant des abris "Chat'Im**", entourés d'un enclos ouvert où ils trouvent confort et sécurité dans le respect de leur liberté.

(** avec l'accord des autorités du lieu: OPAC, Parcs et Jardins, Mairies, Syndics)

A ce jour l'Ecole du Chat est présente dans toute la France (Plus de 100 associations).

L'association ne fonctionne qu'avec des bénévoles dont le courage et le désintéressement ne se démentent jamais face à la tâche sans fin qu'ils ont entreprise et face à la misère animale à laquelle ils sont confrontés quotidiennement.

Créée dans l'illégalité en raison des règlements sanitaires de l'époque qui n'autorisaient que la mise en fourrière des chats errants, l'Ecole du Chat agit maintenant au grand jour grâce à la loi du 6 janvier 1999.

Mais ses moyens ne sont pas à la hauteur de sa notoriété. Reconnue, sollicitée, elle ne reçoit cependant aucune aide des pouvoirs publics. Ses seules ressources sont les cotisations de ses adhérents et n'a pas de personnel pour répondre à tous les appels au secours.

Une association qui consacre chaque don à l'oeuvre entreprise:

* Protéger et réhabiliter les chats libres:

-Les nourrir

-Les stériliser, les tatouer

-Les soigner lorsqu'ils sont blessés ou malades

-Les "domicilier"

*Faire adopter avec contrat des chats adultes et des chatons pour leur donner une seconde chance.

Une association dont l'unique moyen de subsistance est la générosité de chacun:

-Pour subvenir aux besoins des chats.

-Pour acquérir l'indispensable matériel de "travail" (trappes, cages de convalescence et de transport, abris, nourriture et produits vétérinaires...)

-Et pour assurer en outre toutes les dépenses inhérentes au simple fonctionnement de l'association(secrétariat, frais postaux, ainsi que les photocopies et annonces...)

"On n'a pas un coeur pour les humains et un coeur pour les animaux, on a un coeur ou on n'en a pas"

Alphonse de Lamartine 1790-1869